



9e CHALLENGE TRAIL GROUPE BPCE SPORTS

du samedi 30 septembre
au lundi 2 octobre 2017
à TOULOUSE (31)



BPCE
INFOGÉRANCE & TECHNOLOGIES

Le mot du comité d'organisation

Chers Collègues, Amis Sportifs,

BPCE-IT est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle édition du Challenge de Trail.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, nous avons choisi cette course car elle propose 2 parcours différents, des distances différentes pour les hommes et pour les femmes, et ce afin de permettre au plus grand nombre de participer.

C'est un Trail mettant en avant les qualités culinaires de notre beau Sud-Ouest qui vous sera servi en hors d'oeuvre, le plat principal uniquement après, et pour cause !!!!!
Objet de disputes séculaires quant à l'origine même du cassoulet, Castelnaudary, Carcassonne et Toulouse revendiquant chacune cette paternité, faisons de ce partage un moment de convivialité et de sport comme nous les aimons tous.

Le Comité d'Organisation vous souhaite donc un agréable séjour, et fera tout son possible pour que vous gardiez un excellent souvenir de votre passage dans la « Ville Rose ».

Le Comité d'Organisation





BPCE
INFOGÉRANCE & TECHNOLOGIES



Edito d'Alain Monteils,

Directeur des Ressources Humaines de BPCE-IT

C'est avec plaisir que BPCE Infogérance et Technologies soutient cette année, et pour la première fois, l'organisation d'un challenge sportif Groupe BPCE SPORTS. Une première en tant qu'organisateur mais un domaine dans lequel nous sommes déjà bien présents. Notre entreprise, créée en octobre 2015, compte en effet près de 200 sportifs engagés cette année dans les différents challenges ! J'en profite pour les féliciter pour leur enthousiasme et leur esprit d'équipe.

Je suis convaincu que ces événements sportifs contribuent à renforcer nos liens au sein du Groupe et à nous rendre tous, sportifs ou non, fiers de nos entreprises.

Je souhaite bonne chance à tous les participants de ce challenge trail 2017. Passez un excellent moment sportif et convivial à Toulouse.

Bon challenge à tous !

Alain MONTEILS,
Directeur des Ressources Humaines
BPCE-IT



1. Programme de votre séjour
2. Présentation Trail du Cassoulet
3. Renseignements utiles
4. Contacts
5. Règlement trail
6. Remboursement



Programme de votre séjour

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

- ***A partir de 16h00***

Accueil des participants à l'hotel IBIS 2, Rue Claire Pauilhac
31000 – TOULOUSE

- ***18h30***

Réunion des capitaines à l'hotel Ibis

- ***A partir de 19h00***

Apéritif de bienvenue, dîner sportif sur la plus belle place de France !
(quelques minutes à pied)



Programme de votre séjour

DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE

- **A partir de 6h00**
Petit déjeuner à l'hôtel
- **8h**
Transport bus vers Verfeil, lieu de départ course
- **9h15**
Départ du 24 km (challenge trail Hommes)
- **9h30**
Départ du 14 km (challenge trail Femmes)
- **A partir de 12h15**
Début repas cassoulet à Verfeil
- **14h**
Retour hôtel, Transport bus
- **19h**
Transport bus vers la soirée de clôture

***Soirée de clôture
Remise des récompenses au cours de la soirée***

- **De 0h à 3h**
Retour hôtel, Transport en bus (2 navettes)



Présentation du trail du Cassoulet

- **Course à pied nature ...**

2 distances : 14 km 303m D+ et 24 km 369m D+

Ce trail emprunte 90% de chemins communaux vallonnés. Vous découvrirez les 3 portes fortifiées de Verfeil, apercevrez le château de Malarat où séjourna la Comtesse de Ségur, parcourrez le lac de la Balerne et du Laragou et traverserez le château de Bonrepos-Riquet où fut imaginé le Canal du Midi.

- **Course à pied festive...**

40 % des participants sont déguisés. Une banda anime la course et le repas d'après course.

- **Course à pied gastronomique...**

Eh oui, la gastronomie chez nous dans le Sud-Ouest c'est le Cassoulet ! Un repas cassoulet accompagné de Fronton vous est proposé à l'arrivée. Le ravitaillement –pour les amateurs- est à la saucisse de Toulouse et vin de Fronton : une épreuve dans l'épreuve ...

<http://www.trailducassoulet.fr/>



Renseignements utiles

PRESTATIONS DU WEEK-END

FORFAIT COUREUR : 190 € / personne

FORFAIT ACCOMPAGNATEUR : 175 € / personne

Supplément chambre single = +60€

Les participants dont l'entreprise est affiliée au CIE Groupe BPCE pourront bénéficier d'une subvention du CIE.

SUBVENTION DU CIE GROUPE BPCE : 100€ maximum

Formulaire demande de remboursement en annexe

Comprenant :

- Les 2 nuits + petits déjeuners
- La soirée du samedi soir
- L'inscription course + repas après-course
- La soirée du dimanche soir
- Les transports en bus

Ne comprend pas :

- La place de parking à l'hôtel

AU PLUS TARD LE 15/06/2017

- Chèque à établir à l'ordre de « CE BPCE-IT » à envoyer à l'attention de :

BPCE IT
Sébastien Sansoulet
10 ave Maxwell - BP 74771
31047 TOULOUSE CEDEX 1

CONDITIONS D'ANNULATION :

- Remboursement de 100% jusqu'au 31 juillet
- Remboursement de 50% jusqu'au 1^{er} septembre
- Aucun remboursement après le 1^{er} septembre



Contacts

Organisation générale

- Sébastien Sansoulet
sebastien.sansoulet@bpce-it.fr
0661773049/0628724726
10 avenue Maxwell BP 74771
31047 TOULOUSE CEDEX 1

- Pascale Caujolle
Pascale.caujolle@bpce-it.fr
0561774028

Hébergement/Restauration

- Christophe Levy
christophe.levy@bpce-it.fr
0532029209
- Dominique Hernot
dominique.hernot@bpce-it.fr
0532029047

Suivi sportif

- Cédric Beauchamps
cedric.beauchamp@bpce-it.fr
0561773075
- Driffa Ouahalou
driffa.ouahalou@bpce-it.fr
0532029068



Règlement trail

- **ARTICLE 1:** La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports. La compétition est ouverte à tous les licencié(e)s répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports.
- **ARTICLE 2:** Les compétitions Régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.
- **ARTICLE 3:** Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.
- **ARTICLE 4:** Le contrôle technique des épreuves sera assuré par des commissaires et des chronométreurs officiels. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord soit par tirage au sort, des bénévoles chargés d'encadrer la course.
- **ARTICLE 5:** L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.
- **ARTICLE 6:** Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.
- **ARTICLE 7:** En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du challenge national, le coureur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante, son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.
- **ARTICLE 8:** Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.
- **ARTICLE 9:** Groupe BPCE Sports sera représentée au Challenge National par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des licences, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements.
Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.
Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger.
- **ARTICLE 10:** Le nombre de participants d'un même Etablissement pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.
- **ARTICLE 11:** L'épreuve sera fonction des possibilités offertes par l'organisateur. La course se déroulera sur sentiers et chemins. Les passages sur la route devront être réduits au maximum.



Règlement trail

- **ARTICLE 12:** Les concurrents devront respecter l'environnement et en particulier ne pas jeter dans la nature les papiers d'emballage des ravitaillements (barre céréales, gel énergétique...) sous peine de disqualification immédiate de la part de toutes les personnes encadrant la course et sans aucun recours possible.

- **ARTICLE 13:** Pour les classements par équipes, les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

	Seniors	Vétérans
Dames	- 40 ans	40 ans et plus
Hommes	- 40 ans	Vétéran 40 - 49 ans Vétéran 50 ans et plus

Pour les classements individuels, les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

	Seniors	Vétérans
Dames et	- 40 ans	V1 40 - 49 ans
Hommes	- 40 ans	V1 50 - 59 ans V3 60 ans et plus

- **ARTICLE 14:** Outre le classement général (Scratch), l'organisateur établira pour chaque catégorie, des classements individuels. Ces classements seront portés à la connaissance des participants.
- **ARTICLE 15:** Un Challenge National Groupe BPCE Sports sera attribué, dans chaque catégorie, à l'équipe dont le total des temps des trois premiers coureurs sera le plus faible.
- **ARTICLE 16:** Un Challenge dénommé "Challenge Entreprise" sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier coureur dans chaque catégorie.
En cas d'égalité, au total de l'addition des places, le challenge entreprise reviendra à l'entreprise qui aura enregistré le plus de premières places, ou à défaut et en cas de nouvelle égalité, le plus de 2èmes places, puis le plus de 3èmes places... et ainsi de suite en descendant dans les résultats jusqu'à obtention d'un résultat.
- **ARTICLE 17:** Super Trophée Entreprise : le résultat de ce challenge par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge Groupe BPCE Sports (hommes, femmes, seniors, vétérans).



Règlement trail

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE :

- Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification la non concurrence avec un autre challenge.
- Trophées par équipe : outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge par équipe.
- Matériel obligatoire : le trail se réalise en auto-suffisance ou semi auto-suffisance, une réserve d'eau et un minimum de barres énergiques sont requis..





CHALLENGE TRAIL 2017 GROUPE BPCE SPORTS

DEMANDE DE REMBOURSEMENT CIE GROUPE BPCE

A RENVoyer A VOTRE CE AVANT LE 15 NOVEMBRE 2017

Nom de l'Établissement du C.E. adhérent au CIE :

Nom et Prénom du Salarié : Matricule Perse :

A participé au TRAIL DU CASSOULET du 30 septembre au 2 octobre 2017

FORFAIT HEBERGEMENT : 190 €

SUBVENTION DEJA PERÇUE OU A PERCEVOIR DE VOTRE C.E.
D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE OU DIRECTION OU AUTRE A DEDUIRE - €

SUBVENTION DU CIE GROUPE BPCE 100 € Maximum* -
Qui sera virée sur votre compte via votre C.E.

Reste à Charge* =€

*Le montant restant à charge **ne devra pas être inférieur à 30 €.**

*Dans le cas contraire le CIE réduira sa participation d'autant afin d'arriver à ce montant.

Toute fausse déclaration constatée, entraînera la suppression pure et simple de la subvention du CIE.

Je certifie, les déclarations ci-dessus exactes et sincères.

Fait à Le

Signature :

Cachet du Comité d'Entreprise et date